



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1431

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : PMI'e - Chargé de liaison entreprise emploi - Attribution de subventions à la Ville de Villeurbanne et au groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1431**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **PMI'e - Chargé de liaison entreprise emploi - Attribution de subventions à la Ville de Villeurbanne et au groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, le Conseil de la Métropole a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020.

Il se décline au travers de 3 orientations qui se donnent pour ambition de :

- développer l'offre d'insertion par les entreprises,
- construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires,
- porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

L'objet de cette délibération est de répondre prioritairement à la première orientation de ce programme.

La Métropole de Lyon recherche une hybridation fructueuse de ses politiques publiques, notamment par le rapprochement de l'insertion et du développement économique.

En articulant ces 2 compétences, la Métropole dispose d'un puissant levier pour impulser une politique ambitieuse alliant performance économique et performance sociale au service d'un développement équilibré de son territoire. Mobilisant et profitant à chacun, elle doit contribuer à faire de la Métropole un territoire attractif, compétitif et solidaire.

En complément de l'action d'attractivité, d'animation économique et d'appui à l'implantation et au développement d'entreprises exercée par la Métropole, il s'agit de développer une expertise en termes de compréhension des besoins en matière de ressources humaines, de responsabilité sociétale des entreprises, d'observation de l'évolution des métiers et compétences sur les territoires. Cette expertise doit s'appuyer sur un partenariat dynamique et opérationnel avec les acteurs locaux, institutionnels et associatifs de l'insertion, de l'emploi et de la formation.

En outre, et parce que la Métropole connaît l'ampleur de cette ambition, il s'agira évidemment de s'appuyer sur les initiatives déjà existantes sur le territoire, qu'elles relèvent de grands comptes ou d'entreprises plus petites.

Intégrée au réseau local et objet d'un appel à manifestation d'intérêt du pacte de cohérence métropolitain, cette mission s'exercera à l'échelle de chaque Conférence territoriale des Maires. Elle permettra l'identification d'un interlocuteur privilégié remplissant un rôle d'intermédiaire et de coordination afin de favoriser des parcours professionnalisant pour les publics en insertion et en adéquation avec les besoins des entreprises.

Ainsi, il est proposé dans la présente délibération, d'élargir la palette de l'offre de services proposée aux entreprises pour les encourager à se mobiliser sur les questions d'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

I - Contexte

Souvent les entreprises ont du mal à se repérer face à la diversité et au nombre d'acteurs de l'insertion. Si certaines sont déjà engagées sur les questions d'insertion et savent mobiliser des acteurs avec lesquels elles ont pu nouer un partenariat privilégié, d'autres, en raison du manque de visibilité de ce secteur, et de la mauvaise compréhension qu'elles en ont, peuvent se décourager.

Pour donner accès à l'entreprise, qui permet d'entrer dans un processus vertueux en répondant aux différents besoins des territoires, il est important de développer des fonctions simples et facilement mobilisables par l'entreprise, d'interface, de médiation avec les professionnels de l'insertion, de l'emploi et de la formation.

En binôme avec le développeur économique, spécialisé sur les questions d'implantation immobilière, de développement, d'attractivité, le chargé de liaison entreprise emploi (CLEE) sera son homologue, sur les questions d'insertion et d'emploi. Il pourra, en outre, l'appuyer pour la mise en œuvre concrète d'actions relevant de la responsabilité sociale de l'entreprise. Enfin, il sera en capacité de mobiliser l'offre de service en matière de ressources humaines développée au profit des entreprises par les acteurs des territoires (Pôle Emploi, DIRECCTE et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), etc.).

Le chargé de liaison entreprise emploi a pour mission au sein du territoire dont il a la charge, de :

- élargir l'offre de services proposée aux entreprises sur les questions de recrutement,
- organiser la mise en œuvre de parcours intégrés permettant l'acquisition et la consolidation de compétences en adéquation avec les besoins de l'entreprise,
- soutenir l'activité des structures d'insertion par l'activité économique en développant le recours à l'achat responsable et leur relation avec les entreprises ordinaires,
- donner de la visibilité aux chefs d'entreprises des territoires, promouvoir et mobiliser le secteur de l'insertion,
- faciliter les liens opérationnels entre entreprises et acteurs de l'insertion et la diffusion de bonnes pratiques.

Afin de mailler son action de façon simple et fluide avec le développeur économique du territoire et pour un partage efficace de la connaissance des entreprises, ces postes seront portés prioritairement par les structures accueillant déjà les développeurs économiques au regard des organisations actuelles.

II - Objectifs

La multiplicité et la diversité du nombre d'acteurs et outils d'insertion peuvent rendre ce secteur difficilement lisible et compréhensible pour des non initiés.

La Métropole souhaite contribuer à donner plus de visibilité à l'action publique et au sens de celle-ci sur son territoire, en s'appuyant sur des initiatives pertinentes existantes et pouvant être optimisées voire essaimées.

Elle souhaite également contribuer à la bonne articulation des acteurs, à une meilleure mobilisation des entreprises. Pour cela, sur ces territoires, les professionnels déjà en poste, se verront proposer un cycle de formation renforcé pour développer leurs compétences dans les domaines concernés.

III - Programme d'expérimentation sur le territoire

Pour organiser la structuration de ces missions sur le territoire métropolitain, il est proposé de les expérimenter sur 2 types de territoires :

- des territoires qui disposent d'une certaine antériorité et d'une organisation à consolider et adapter avec les acteurs du territoire ; à ce titre sont proposés les territoires de Villeurbanne et des 5^e et 9^e arrondissements de Lyon,
- des territoires sans offre de services et non couverts par des dispositifs préexistants ; à ce titre sont proposés les territoires des Conférences territoriale des Maires de Val de Saône pour l'un et ouest-nord et Val d'Izeron pour l'autre. Cela sera financé par le Fonds social européen (FSE) mobilisé par la Métropole.

1° - Villeurbanne

Porteuse d'un poste de développeur économique et d'un poste de chargé de relation entreprise, la Ville de Villeurbanne a acquis une certaine expertise dans la mobilisation des entreprises sur des questions d'emploi. En lien avec les différents acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire et à partir des professionnels existants, la Ville propose d'expérimenter un élargissement des missions de son salarié sur l'insertion, la responsabilité sociale d'entreprise (RSE), la mobilisation et la coordination des outils d'insertion au profit des entreprises de son territoire.

Il est proposé le versement d'une subvention à la Ville de Villeurbanne pour un montant de 51 400 €.

2° - Lyon 5° et Lyon 9°

La Maison de l'emploi et de la formation de Lyon porte sur le 5° et le 9° arrondissement de Lyon un poste de chargé de relation entreprises. Mobilisé d'abord sur le 9° dans le cadre des plans de renouvellement urbain, le groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon propose d'élargir ses missions à l'ensemble du territoire du 9° arrondissement ainsi qu'à celui du 5° arrondissement. Il interviendra en coordination avec les acteurs du territoire pour sensibiliser et mobiliser les entreprises à l'intégration de personnes en insertion.

Il est proposé au GIP Maison de l'emploi et de la formation de Lyon le versement d'une subvention d'un montant de 48 125 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 99 525 €, selon la répartition suivante :

- . 51 400 € pour la Ville de Villeurbanne,
- . 48 125 € pour le groupement d'intérêt public (GIP) Maison de l'emploi et de la formation de Lyon ;

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - la convention à passer entre la Métropole et le GIP Maison de l'emploi et de la formation de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - comptes 657341 et 657382 - fonction 444 - opération n° 0P36O4874A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.